



## **Déclaration liminaire CTL n°2/2022 du 25/01/2022**

Le constat est édifiant, avec 3 suppressions supplémentaires en 2022, c'est un total colossal de 155 emplois supprimés en 14 ans à la DDFIP de Haute-Saône !!!

Plus en détail, nous nous interrogeons sur la ventilation par catégorie de l'évolution des emplois : +1 A+, +1 A, -3 B, -2 C. Moins de services, moins de personnel et plus d'encadrants... Et sans diminution de la charge de travail ! Pourtant, embaucher des contractuels, n'est-ce pas reconnaître que nous avons besoin de personnel ?

Nos conditions de travail se dégradent par les suppressions d'emplois, l'industrialisation des tâches, les suppressions de missions, etc... La conscience professionnelle ne commence-t-elle pas à se déliter ? Avec toutes les conséquences sur la qualité du travail et du service rendu ... Avec la suppression de 13 résidences dans le département en 12 ans et la fusion des services restants, nous nous éloignons des contribuables, et la qualité du Service Public en pâtit.

À ce propos, comment qualifier les propos du Directeur Général dans ces vœux 2022 affirmant que « nous faisons toujours davantage pour assurer une qualité de service et un accueil de proximité pour les usagers qui en ont besoin » et que ce « sont 1400 nouveaux services dans le cadre du Nouveau réseau de proximité » ? Mensonge ? Provocation ? Nous penchons pour la seconde !

L'éloignement se fait aussi par l'informatisation à marche forcée et bientôt obligatoire pour la plupart des échanges entre les contribuables et l'Administration, sachant qu'un quart de la population française souffrent d'illectronisme, et plus encore dans notre département rural !

**Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques boycotteront le point de l'ordre du jour sur le volet emplois.**

Cependant, ne pas siéger ne nous empêchera pas de vous apporter nos observations.

Nous vous avons déjà demandé de communiquer aux OS et aux Agents le nom, le grade et l'affectation des Agents Contractuels (y compris PACTE) qui rejoignent la DDFIP. Devons-nous le réclamer à chaque nouvelle embauche ? En effet, de nouveaux noms apparaissent dans l'annuaire sans publication officielle. Il est nécessaire d'en informer les Agents !

A ce sujet, nous remarquons que le déficit d'agents dans le département est en partie compensé par l'embauche de personnels contractuels. Nous ne reviendrons pas sur le fait que, par ce biais, vous reconnaissez qu'il y a trop de suppressions d'emplois ! Cependant, employer des personnels à statut précaire n'est pas satisfaisant : ils n'ont pas les mêmes garanties ni la même rémunération que les fonctionnaires sous statut.

Concernant les postes supprimés, nous notons que votre choix s'est porté principalement sur le SIP de Vesoul/Gray et l'équipe de renfort. Le SIP de Vesoul, déjà fragilisé actuellement par de nombreux arrêts maladie, va supporter 3 suppressions : 1 A, 1 B et 1 C. Les EDR, qui comptent eux-mêmes 3 suppressions de contrôleurs vont-ils pouvoir leur apporter du renfort ?

A noter que, pendant que 2 services supportent à eux seuls 6 suppressions d'emplois, la Direction obtient 4 emplois supplémentaires !

Moins de contrôleurs et d'agents pour plus d'encadrants, moins de personnel dans les services en lien avec le public et plus en Direction, moins de fonctionnaires et plus de personnels à statut précaire, est-ce là l'avenir de la DGFIP ?